
AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Avis au ministre de l'Éducation
septembre 1982



Comité ad hoc sur le projet de programme
d'éducation à la sexualité du ministère
de l'Éducation

Mme Monique Vézina-Parent,
présidente du comité
Mme Louise MacDonald-Charest,
Commission de l'enseignement secondaire
Mme Micheline Trudel-Lamarre,
Commission de l'enseignement primaire
M. Jacques Proulx,
Commission de l'éducation des adultes
Mme Ann Robinson, membre du CSE
M. Fernand Toussaint, directeur général du CSE

Avis adopté à la 271^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 30 septembre 1982

ISBN 2-550-05573-X
Dépôt légal: quatrième trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec

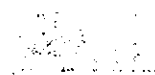


Table des matières

	pages
INTRODUCTION	1
Chapitre I — Analyse du projet de programme du Ministère sur l'éducation à la sexualité	3
<i>1- Considérations générales</i>	3
1.1 Le concept de sexualité	3
1.2 La place et l'importance de l'éducation à la sexualité	3
1.3 La philosophie générale du programme	4
1.3.1 Des aspects positifs	4
1.3.2 Des aspects qui soulèvent des interrogations, des clarifications et des modifications	5
1.3.2.1 Les valeurs reliées à la sexualité	5
1.3.2.2 Une approche plutôt normative	7
1.3.2.3 Les rôles sexuels	11
1.4 Les niveaux d'enseignement où s'applique le programme	12
1.5 L'ampleur du programme	13
1.6 La structure du programme	13
1.7 Les principes directeurs	14
1.8 Les intentions éducatives	15
1.9 Les objectifs généraux	15
<i>2- Commentaires sur des aspects plus particuliers</i>	16
2.1 Primaire — 1^{er} cycle	16
2.2 Primaire — 2^e cycle	17
2.3 Secondaire — 1^{er} cycle	19
2.4 Secondaire — 2^e cycle	21
2.5 Les autres objectifs terminaux ou intermédiaires	21
2.6 La jonction avec les parents	21
2.7 Les modes d'application du programme	22
Chapitre II — Les conditions d'implantation	23
CONCLUSION	27



Avis sur le projet de programme d'éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation

Avis adopté à la 271^e réunion
du Conseil supérieur de l'éducation
le 30 septembre 1982

INTRODUCTION

En novembre dernier, sans se référer au projet de programme alors en préparation, le Conseil supérieur de l'éducation présentait un avis sur l'éducation sexuelle¹ au ministre de l'Éducation. Il y mettait alors de l'avant des orientations et des principes qui devraient, à son point de vue, guider la préparation du programme. Il insistait aussi sur certaines conditions d'implantation et d'application du programme qui lui semblaient particulièrement importantes, sinon essentielles.

Depuis lors, le ministre de l'Éducation a soumis une version (mars 1982) de son projet de programme d'éducation à la sexualité à la consultation des parents par l'intermédiaire de la Fédération des comités de parents du Québec. En même temps, le ministre de l'Éducation invitait le Conseil à lui donner un avis sur les principes et les orientations de ce programme. Le présent avis se présente donc comme une réponse à cette invitation¹.

Il n'est pas dans les habitudes du Conseil de se prononcer sur des projets de programmes spécifiques. Il s'en tient ordinairement à des questions d'ordre plus général. Toutefois, à cause de l'importance du sujet et de la position de principe déjà prise antérieurement, il lui a semblé opportun de faire une exception.

C'est pourquoi le Conseil apporte dans cet avis des commentaires sur des aspects généraux du programme. Dans l'intention de contribuer plus concrètement encore à l'achèvement de ce projet, il formule aussi des suggestions sur certains aspects plus spécifiques.

À cette fin, le Conseil s'inspire des concepts, des principes, des valeurs et des orientations qu'il préconisait dans l'avis précédent. Il est attentif à l'esprit général du programme et à ses rapports avec l'évolution sociologique du Québec. Il accorde aussi une grande importance à une approche qui conduise à une éducation véritable des jeunes à l'égard de la sexualité. Il revient aussi sur les conditions d'implantation dont il a déjà traité. Il formule enfin quelques recommandations concrètes à l'intention du Ministre.

1. Conseil supérieur de l'éducation, *L'Éducation sexuelle*, recommandation au ministre de l'Éducation, novembre 1981.



CHAPITRE I — ANALYSE DU PROJET DE PROGRAMME DU MINISTÈRE SUR L'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

1- Considérations générales

La première préoccupation du Conseil est de saisir, d'une façon générale, la philosophie, les grandes intentions éducatives, les orientations, les objectifs, les concepts de base et les valeurs fondamentales du programme; de voir aussi comment le programme se présente dans sa structure en fonction des niveaux, des cycles, et de certaines contingences liées à son implantation et à son application; de vérifier enfin s'il y a une cohérence réelle entre les orientations de la première partie du programme et la manière de les traduire concrètement dans la seconde. C'est l'objet de ce premier chapitre.

1.1 Le concept de sexualité

Un concept suffisamment global de la sexualité

Dans le sens de ce que préconisait le Conseil, le Ministère a retenu à propos de la sexualité un concept large qui rejoint le fait d'être et d'agir globalement comme homme ou femme. On y retrouve autant ce qui concerne les aspects affectifs, psychologiques, culturels, moraux et même spirituels et religieux que ce qui a trait à la génitalité.

qui peut ouvrir les perspectives nécessaires à une éducation véritable

Même si le Conseil peut différer d'avis plus loin sur la manière d'aborder certains aspects de ces dimensions essentielles, il estime que cette vision englobante de la sexualité est celle qui s'impose dans le présent contexte social. Car la sexualité s'y manifeste très ouvertement et de nombreuses manières; la problématique qui s'ensuit se révèle très complexe tant pour les jeunes que pour les adultes, ces derniers rencontrant souvent des problèmes insoupçonnés dans la conduite de leur vie sur le plan de la sexualité. C'est face à une telle situation que les jeunes notamment ont besoin d'une action éducative qui les aide à comprendre cette réalité, à se situer par rapport à elle et à se donner des critères éclairés de conduite personnelle. C'est pourquoi le Conseil apprécie que le concept retenu par le Ministère ouvre ainsi les perspectives nécessaires à une instruction et à une éducation de qualité.

1.2 La place et l'importance de l'éducation à la sexualité

Le programme met bien en lumière la place et la nécessité de l'éducation à la sexualité

Le projet de programme a le mérite incontestable de mettre en lumière d'une manière convaincante la place importante et la nécessité de l'éducation à la sexualité dans le processus de développement et de maturation des jeunes. Il montre bien que la compréhension des diverses facettes de la sexualité exige un effort continu de réflexion, d'apprentissage et d'éducation à travers les différents stades de développement des jeunes. C'est en ce sens qu'on peut y affirmer que « la sexualité peut servir à la promotion des êtres aussi bien qu'à leur aliénation » (p. 7).*

* Note: Toutes les pages indiquées entre parenthèses dans cet avis nous réfèrent à la version de mars 1982 du projet de programme d'éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation.

Une problématique
qui rend l'action
éducative nécessaire

Cette affirmation répond certes à une vision théorique idéale du développement des jeunes. Mais elle s'appuie aussi dans le programme sur une perception très juste de la problématique sociale, familiale et scolaire qui rend encore plus urgente l'action éducative auprès des jeunes. Qu'il s'agisse des conséquences profondes sur les jeunes de l'évolution sociale en matière de sexualité; que ce soit le besoin des jeunes d'échanger et de s'exprimer sur la sexualité; que ce soit le difficile exercice du rôle familial à cet égard ou encore le « rôle de suppléance » ou « rôle complémentaire spécifique » de l'école, tous les éléments de la problématique cernent l'essentiel de la situation et supportent avec force la nécessité et l'urgence de l'éducation à la sexualité à l'école. Tout cela va directement dans le sens de l'avis du Conseil.

Quelques suggestions
toutefois

Toutefois, le Conseil souligne que la façon de présenter le rôle de l'école comme « responsable de la croissance globale des jeunes » (p. 18) comporte une certaine ambiguïté. Comme l'école n'est qu'une parmi tant d'institutions et d'intervenants, il serait plus réaliste, afin d'abolir toute idée d'exclusivité, de la présenter plutôt comme « ayant un rôle important à jouer dans la croissance globale des jeunes ».

De plus, en ce qui a trait à l'action des parents, parler de collaboration *nécessaire* ou *essentielle* plutôt que de collaboration *bienfaisante* (p. 19) traduirait sans doute mieux l'importance qu'on y attache. Car, rappelait déjà le Conseil, « une part considérable du succès obtenu dépend de la concertation entre tous les intervenants tant avant et pendant les activités qu'après celles-ci au moment de l'évaluation² ». Des expériences heureuses déjà vécues en ce sens le démontrent éloquemment.

1.3 La philosophie générale du programme

Une philosophie liée
à de nombreux éléments
du programme

La philosophie générale du programme s'exprime à travers ce qu'on y dit de la nature de l'éducation à la sexualité, des valeurs, des voies de croissance privilégiées, des principes directeurs, des intentions éducatives et des objectifs généraux. Ces éléments, difficilement dissociables, éclairent chacun à sa façon, sur ce qui inspire le programme, fonde ses orientations et guide sa démarche. Il s'impose aussi de voir si tous ces éléments sont cohérents entre eux.

1.3.1 Des aspects positifs

La lecture que le Conseil fait de ce programme lui révèle d'abord plusieurs aspects positifs:

- Pour ce qui est de la nature de l'éducation à la sexualité, on part d'une vision unifiée de la personne, d'une conception large de la sexualité et de deux axes de base: information et formation (pp. 10-11).
- Le programme se fonde d'abord sur de multiples valeurs humaines (respect, responsabilité, égalité, etc.) qui reçoivent, dans l'ensemble, un assez large consensus social (p. 20).

2. *Ibid.*, p. 20.

- Le programme préconise le respect des diverses options et des cheminements personnels, que ce soit sous l'angle moral et religieux ou sous l'angle de la personne, de sa psychologie, de son affectivité, etc. (pp. 22-23).
- La sexualité y est présentée dans les principes directeurs comme une réalité à apprécier positivement, sans « entreprise de refoulement ou de répression » (pp. 22-23).
- Le corps humain y apparaît comme une réalité qu'il faut valoriser en soi et par laquelle la personne humaine peut éprouver des plaisirs, des joies et des émotions de divers ordres qui lui permettent de vivre plus intensément et d'une manière plus qualitative.
- Les intentions éducatives, dans l'ensemble, préconisent une approche large et une compréhension personnelle et critique de ce qui se rattache à la sexualité (pp. 25-26).
- Les objectifs généraux, s'inspirant de tout ce qui précède, traduisent les visées éducatives d'une manière acceptable dans l'ensemble (sauf sur certains points qui seront explicités plus loin).

Ces aspects positifs, considérés en eux-mêmes et sans préjuger de leur traitement pédagogique, font de ce programme un instrument éducatif de qualité et innovateur à bien des égards dans la manière franche et directe d'aborder la réalité.

1.3.2 Des aspects qui appellent des interrogations, des clarifications et des modifications

Une philosophie tout de même normative

Sous plusieurs aspects, le programme dégage un esprit hautement humaniste, une ouverture réelle envers les autres et des intentions éducatives larges et fort souhaitables en elles-mêmes. Toutefois, l'examen attentif de ses diverses composantes révèle, à la réflexion, que ce programme possède une philosophie tout de même normative et qu'il contient certaines ambiguïtés et certaines contradictions qui appellent clarifications et modifications.

En effet, par sa manière de promouvoir certaines valeurs, de privilégier certaines voies de croissance et de prévoir le traitement du programme par l'ensemble du personnel, on peut se demander si l'action éducative qui en résultera sera aussi authentique qu'elle le devrait.

1.3.2.1 Les valeurs reliées à la sexualité

Des valeurs d'une grande richesse humaine...

Les valeurs énumérées à la page 20 du programme ministériel rejoignent substantiellement celles que préconisait le Conseil. Elles constituent une base d'une grande richesse humaine.

mais il faut traiter les valeurs religieuses avec clarté et transparence

Toutefois, le Ministère traite différemment ces valeurs. Il les relie à des « voies de croissance » et, à cause de l'évocation positive des valeurs religieuses qu'il impose à tous les enseignants concernés, semble aborder plus systématiquement celles-ci dans l'ensemble des activités de l'école.

Il faut le rappeler avec insistance : il importe, pour ce qui est des valeurs à incidences religieuses, de créer pour tous les jeunes et aussi, par voie de conséquence, pour leurs parents, un véritable climat de confiance et un contexte respectueux de la formation d'un jugement sain et de la liberté de conscience, cette liberté s'exprimant par le choix entre l'enseignement religieux et la formation morale. La manière de traiter ces valeurs au plan pédagogique suppose beaucoup de clarté et de transparence dans les rôles que chacun joue à l'école ainsi que dans les modalités d'application du programme.

La position antérieure
du Conseil

Dans son avis de novembre 1981, le Conseil préconisait que le traitement des valeurs religieuses soit réservé au cours d'enseignement religieux et que les autres valeurs, les valeurs humaines fondamentales, soient traitées par tous les intervenants concernés par l'éducation sexuelle à l'école.

Aux yeux du Conseil, cette orientation a le mérite de ne laisser aucune équivoque. « Elle respecte les valeurs universelles. Elle garantit aux parents qui laissent leur enfant inscrit au cours de catéchèse ou d'enseignement religieux qu'il reçoive un enseignement et une formation adéquats sous les soins d'un personnel préparé plus formellement à cette fin. Elle respecte les différences et permet que se réalise sans ambiguïté le rôle propre de l'enseignement catéchétique dont l'un des traits est, au-delà de l'information, de proposer formellement des valeurs religieuses, d'en faire la promotion et d'influencer concrètement l'agir personnel en un sens donné. Elle peut aussi éviter que se sentent récupérés ceux qui ont demandé et obtenu l'exemption de l'enseignement religieux³ ».

Distinguer entre
le traitement des
valeurs religieuses
et celui des
autres valeurs

Le programme, après avoir indiqué que c'est à l'intérieur des cours de formation morale et des cours d'enseignement religieux que la question de la sexualité est explicitement abordée sous l'angle religieux et moral (p. 21), stipule que l'éducateur responsable de l'éducation à la sexualité ait comme règle d'éthique « d'évoquer positivement les valeurs morales et religieuses en lien à la sexualité » (p. 22).

La chose va de soi pour ce qui a trait aux valeurs morales largement acceptées dans notre société même si les croyances religieuses de chacun diffèrent.

Quant aux valeurs religieuses, la grande multiplicité des intervenants, surtout au primaire dans un contexte d'intégration du programme à l'ensemble des activités de l'école, implique, en principe, que presque tout le personnel sera concerné. Dans ce contexte, il apparaît hasardeux de laisser chacun aborder à sa façon les valeurs religieuses, même en les évoquant positivement. Une telle mesure s'avère peu respectueuse des libertés fondamentales des enseignants.

À cet égard, le plus qu'on peut demander à l'ensemble du personnel, c'est qu'il respecte la liberté de conscience et de religion des élèves.

3. *Ibid.*, p. 14.

En conséquence, le Conseil recommande :

- 1- *Que, dans l'organisation pédagogique de l'éducation à la sexualité, le traitement des valeurs religieuses liées à la sexualité respecte entièrement chez tous les jeunes leur liberté de conscience ainsi que l'option qu'ils ont prise entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral.*
- 2- *Que l'on distingue nettement entre cours de religion, cours de morale et éducation sexuelle et qu'on indique clairement au principe directeur # 5 (p. 23) que les cours d'enseignement religieux demeurent les seuls lieux où, pour les élèves qui y sont dûment inscrits, peuvent se faire le traitement et la promotion des valeurs religieuses selon les diverses confessions.*

Soulignons ici que les milieux protestants ont développé l'habitude de dispenser l'éducation sexuelle dans le cadre du cours « Moral and Religious Instruction ».

1.3.2.2 Une approche plutôt normative

Une intention apparente:
orienter les jeunes vers
l'agir de la majorité

Le recouplement de certaines orientations laisse croire que le projet de programme, par son approche d'ensemble, constitue envers les jeunes une incitation au conformisme.

En effet, le programme précise « *le modèle de croissance** ou les axes de développement qu'il privilégie » (p. 20). Parmi ces voies de croissance, le programme « *privilégie l'hétérosexualité comme voie d'évolution vers la pleine maturité psycho-sexuelle* » (p. 21). Il favorise le choix d'un projet de vie sexuelle qui va dans la ligne d'un engagement authentique et personnel des partenaires dans le *couple* et la *famille* (p. 21 et aussi p. 21, # 2). Enfin, en outre de ces voies de croissance, il veut amener le jeune à « *clarifier son projet sexuel en fonction de la société dans laquelle il vit* » (p. 62 a).

Par les accents mis sur certaines orientations, le programme semble vouloir mener systématiquement à un agir bien spécifique: celui de la majorité. Cette caractéristique est sans doute de nature à satisfaire une large partie de la population. Mais il importe que le programme tienne compte suffisamment de l'évolution sociale en cours et qu'il soit conforme aux exigences d'une approche vraiment éducative, qui permette aux jeunes une analyse personnelle de la situation ainsi qu'une démarche et des choix qui leur sont propres.

Les voies de croissance:
une question importante
dont il faut mesurer
les implications

Une question fondamentale, celle des voies de croissance, se retrouve au coeur de ce programme et lui donne un accent particulier. Sur ce point, le Conseil estime de la plus haute importance de distinguer ce qu'est un objectif de croissance et ce que sont les moyens de l'atteindre.

* Les mots ont été mis en italique par le Conseil.

Il croit aussi qu'il faut mesurer toutes les implications que comporte le fait de privilégier une voie plutôt qu'une autre avant de s'engager dans un sens donné. C'est à la lumière de ces critères que le projet ministériel sera maintenant examiné.

Le Conseil définit la croissance comme *le développement dans l'une, dans plusieurs ou dans la totalité des composantes de la personne humaine*, qu'elles soient physiques, intellectuelles, affectives, sociales, morales ou religieuses.

Dans le domaine de la sexualité, on dira, par exemple, que c'est un signe de croissance chez un jeune s'il en arrive à bien s'accepter comme être sexué, à comprendre les dimensions affectives de l'amour humain, à vivre un amour altruiste plutôt qu'égoïste, à se donner des principes de responsabilité, de respect et d'équité dans ses rapports avec l'autre sexe ou encore à développer son sens critique face aux formes d'exploitation sexuelle.

L'objectif central de croissance, la pleine maturité psycho-sexuelle...

De ce que dit le projet de programme sur la question des voies de croissance (p. 21), le Conseil retient que la « pleine maturité psycho-sexuelle », sur le plan personnel et social, peut constituer *l'objectif central de croissance* vers lequel convergent les autres dimensions (sous-objectifs) privilégiées: procréation libre et responsable, engagement authentique et personnel des partenaires ainsi que la liberté de choix et la responsabilité face à la procréation.

Soulignons que ces dimensions de croissance ne sont pas exhaustives: le programme en contient plusieurs autres, par exemple la perception positive de son identité sexuelle et l'esprit de justice et d'égalité entre les sexes.

se distingue des moyens, objets de choix personnel

Pour ce qui est de l'hétérosexualité, de la famille, du couple, du mariage, du célibat et de la procréation, ils demeurent des moyens qu'un individu peut adopter ou non pour cheminer vers cette maturité. Ils sont de l'ordre des choix personnels en fonction de principes, de valeurs et de croyances propres à chacun. On ne saurait, sans risque grave, associer l'un ou l'autre — dans un rapport de cause à effet — à tel ou tel objectif de croissance.

Ainsi, si l'on présentait le mariage comme moyen privilégié d'atteindre la maturité psycho-sexuelle, on risquerait de discréditer du coup ceux qui choisissent le célibat pour des motifs personnels et qui peuvent également atteindre cette maturité. Dans le sens de cet exemple, soulignons certaines implications du projet ministériel:

Deux réserves majeures devant le fait de privilégier l'hétérosexualité

- Le fait de privilégier *l'hétérosexualité* « comme voie d'évolution vers la pleine maturité psycho-sexuelle » est discutable pour deux raisons:
 - Il associe d'une façon trop exclusive l'objectif de croissance même (la pleine maturité psycho-sexuelle) et le moyen d'y parvenir (l'hétérosexualité). Tout en admettant que l'hétérosexualité soit une forme d'expression qui peut conduire vers la pleine maturité psycho-sexuelle, comment nier que certaines personnes peuvent également arriver à cette maturité d'une autre façon?

— De plus, il comporte un grave danger de marginalisation, de catégorisation morale, de condamnation, d'intolérance et même de discrimination envers ceux qui ont une orientation sexuelle différente. Non seulement ceci peut devenir gênant et traumatisant pour les jeunes ou pour certaines personnes de leur entourage qui n'ont pas cette orientation mais on peut même douter que l'on respecte ainsi l'article 10 du chapitre I de la Charte des droits et libertés de la personne :

« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état civil, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale ou le fait qu'elle est une personne handicapée ou qu'elle utilise quelque moyen pour pallier son handicap. »

En conséquence, tout en considérant comme essentiel l'objectif de croissance qu'est la pleine maturité psycho-sexuelle, il est préférable de présenter l'hétérosexualité comme la voie suivie par la majorité des individus, en évitant de s'engager dans un processus de comparaison qui pourrait — directement ou indirectement, dans le traitement pédagogique qui en sera fait — confiner à la discrimination.

Situer le couple
et la famille
dans leurs justes
perspectives

- Le programme « favorise le choix d'un projet de vie sexuelle qui va dans la ligne d'un engagement authentique et personnel des partenaires ». Il ajoute : « Le couple et la famille sont des réalités fondamentales de notre culture » (p. 21). Aucune définition n'étant donnée des mots « couple » et « famille », certains pourront comprendre, vu que le programme ne met de l'avant qu'un modèle de croissance (p. 20), qu'il s'agit probablement de concepts traditionnels.

Il est certain que le couple et la famille sont des « réalités fondamentales de notre culture » et qu'ils constituent la voie empruntée par la plupart. On peut même dire qu'il en est ainsi dans la plupart des cultures du monde. Un commentaire s'impose cependant.

S'il est légitime de préconiser un engagement authentique et personnel des partenaires, composante essentielle de l'objectif central de croissance, soit la maturité psycho-sexuelle, il faut se rappeler que le couple et la famille ne demeurent que des cadres de réalisation et qu'ils ne répondent plus à des concepts univoques.

Les changements sociaux font que le couple prend aujourd'hui des formes multiples : tout comme d'ailleurs la famille dont les formes n'ont cessé d'évoluer. S'il est légitime d'avoir une préférence pour l'une ou l'autre de ces réalités, il serait inapproprié que l'on n'en présente aux jeunes qu'une seule forme comme étant valable. La vie même se charge de montrer que des manières nouvelles de vivre son projet sexuel peuvent aussi conduire, sur le plan humain, à des résultats qui n'ont rien à envier aux formes traditionnelles, celles-ci connaissant très souvent elles-mêmes des échecs lamentables. Encore là, tout en mettant l'accent sur l'engagement authentique et personnel des partenaires comme étant une dimension importante de l'objectif de croissance, une démarche vraiment éducative doit *distinguer cet*

engagement d'une forme d'expression exclusive et s'efforcer plutôt, avec ouverture d'esprit, d'amener les jeunes à réfléchir sur les unes et les autres des formes d'expression courantes.

Par ailleurs, l'engagement authentique et personnel des partenaires, sans doute source de stabilité et de continuité, implique la délicate question de la fidélité dont le concept varie aussi parfois selon les perceptions qu'en ont les partenaires. Quoi qu'il en soit de ces diverses acceptions, il nous paraît qu'il faille davantage promouvoir le concept d'engagement authentique entre les partenaires, lequel repose principalement sur l'honnêteté envers soi-même et les autres.

Le mariage, le
célibat, la procréation:
des choix personnels

- En ce qui concerne la *procréation libre et responsable*, on ne peut qu'y souscrire tant sur le plan personnel que sur le plan social. Toutefois, au lieu de mettre d'abord le focus sur la promotion de la procréation, il serait sans doute plus approprié, sous l'angle éducatif, de *mettre l'accent sur l'importance d'un choix libre et responsable comme dimension de croissance*, les orientations de ce choix demeurant personnelles, qu'il s'agisse de se marier ou non, de procréer ou non, ou encore de s'abstenir de toute relation sexuelle pour des motifs personnels d'ordre spirituel ou temporel.

Projet sexuel
et société

- Par ailleurs, il convient de nuancer l'expression « clarifier son projet sexuel *en fonction de la société* ». S'il est logique de ne pas s'abstraire de son contexte social dans la conduite de sa vie, il vaudrait mieux parler de « clarifier son projet sexuel en considérant sa conscience personnelle et les implications de ses choix en regard des autres personnes et de la société où il s'insère ».

Cette expression n'infère pas une nécessaire subordination à un seul modèle et suppose plus clairement la liberté de choix.

Ce que le Conseil
préconisait...

Dans son avis précédent, le Conseil préconisait comme lignes directrices que l'on fournisse aux jeunes l'éclairage requis afin qu'ils puissent prendre en toute liberté des décisions éclairées et responsables en matière de sexualité. Il s'opposait aussi à « l'approche moralisatrice et contraignante que certains préconisent pour inculquer les valeurs³ ».

Ce que le programme
ministériel affirme
de son côté

Le programme ministériel semble *a priori* aller exactement en ce sens lorsqu'il affirme qu'on ne « réfère pas à une conception dictatoriale de l'éducation, comme si celle-ci se ramenait à un dressage, à une manipulation ou à une imposition autoritaire de normes, mais à un processus de compréhension et d'intégration, respectueux de l'intelligence et de la volonté des jeunes » (p. 12).

Cependant, le Conseil sent le besoin d'insister pour *que ce principe, essentiel en éducation, soit intégralement respecté de fait dans le programme tant dans la manière de présenter les principes, orientations et voies de croissance que dans la manière de les traiter dans les objectifs terminaux et intermédiaires*. Il croit important aussi que les principaux termes soient définis clairement, par exemple la pleine maturité sexuelle, le couple, la famille. Les intervenants — notamment

3. *Ibid.* p. 14.

les enseignants — doivent, eux, adopter une attitude dans un sens ou l'autre et ils ont besoin d'un programme clair qui ne les laisse dans aucune ambiguïté.

En résumé, le Conseil est d'avis que le programme devrait présenter autrement la question de la croissance humaine et des modèles où peuvent se réaliser les projets sexuels des individus. Afin que soit assurée — en l'absence de tout conditionnement des esprits — une approche basée sur une réflexion personnelle des jeunes sur les divers modèles ainsi que sur des choix éclairés et responsables; afin aussi que le programme ait dans les faits une approche plus éducative que normative, le Conseil recommande:

- 3- *Que l'on mette l'accent sur la pleine maturité psycho-sexuelle comme objectif central de croissance dans l'ordre du développement des attitudes et de l'appropriation des valeurs.*
- 4- *Que, dans cette optique, les aspects suivants soient considérés comme les dimensions principales de cet objectif de croissance:*
 - *la perception positive de son identité sexuelle;*
 - *l'engagement authentique et personnel ainsi que l'honnêteté entre les partenaires;*
 - *la capacité de faire des choix libres et responsables à l'égard des diverses manières de vivre sa sexualité;*
 - *le développement de l'esprit de justice et d'égalité entre les sexes.*
- 5- *Que la famille, le couple, le célibat, la procréation, soient considérés — dans l'ordre des choix personnels — comme des voies ou moyens possibles pour atteindre les objectifs de croissance mais sans qu'on associe aucun d'une façon exclusive à la maturité psycho-sexuelle même si certaines sont empruntées par la majorité.*
- 6- *Que la présentation des manières (les voies) — v.g. le couple, la famille, le célibat — de vivre son projet sexuel tienne compte de l'évolution sociale quant aux divers modèles possibles.*

1.3.2.3 Les rôles sexuels

Une question fondamentale

Cette question des rôles est fondamentale. Elle est abordée notamment à l'objectif terminal 6 du premier cycle du primaire et à l'objectif terminal 10 du 2^e cycle du secondaire. La manière de les présenter et de les traiter ne doit toutefois pas laisser d'équivoque.

Danger de consacrer les stéréotypes si le sens critique n'y est pas

Dans le cas présent, pour ce qui concerne le premier cycle du primaire, la formulation de l'objectif terminal 6 (« reconnaître les rôles que peuvent jouer les personnes des deux sexes »), comme celle de certains

objectifs intermédiaires, prête à ambiguïté. Le danger existe, en classant les comportements ou rôles propres à l'un ou l'autre sexe, de consacrer un stéréotype dans l'esprit des jeunes, de le reconnaître comme allant de soi. Une réflexion sur les rôles doit s'inspirer toujours d'une intention critique plus explicite. S'il est logique de parler de complémentarité des rôles dans le vaste champ des activités humaines, l'exclusivité des rôles, sauf ceux qui sont liés aux fonctions biologiques (v.g. accoucher, allaiter), n'a pas sa raison d'être puisque les aspects culturels jouent en profondeur et les rôles qui n'incombent pas traditionnellement à un sexe dans un milieu donné sont très souvent assumés ailleurs par des personnes de ce sexe. Soulignons que la manière de rédiger certains objectifs intermédiaires ou les contenus d'apprentissage prête à une certaine ambiguïté. Ainsi le mot « reconnaître » souvent utilisé, peut signifier simplement « identifier » ou bien « constater », ou encore « accepter comme allant de soi ». Pour ce qui est du dernier contenu notionnel de la p. 43, « nécessité pour la famille et la société que soit distribué l'ensemble des tâches », il peut se prêter à l'interprétation que cette répartition doit se faire selon les sexes. Il vaudrait mieux l'enlever tout simplement.

Promouvoir la lutte contre les stéréotypes sexuels

S'il y a un aspect que le programme doit privilégier, c'est bien la lutte contre les stéréotypes de rôles sexuels et l'action éducative vers l'égalité de principe et de fait entre les sexes. Cela ne signifie pas que chaque personne d'un sexe donné doit nécessairement en venir à prendre en charge tout ce que fait la personne de l'autre sexe. Mais le principe directeur explicite doit en être un d'égalité, d'ouverture, d'appel à une conception renouvelée des rôles sexuels.

Le Conseil recommande donc :

- 7- *Que le programme mette de l'avant plus explicitement le principe de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes sexuels.*
- 8- *Que le programme mette l'accent sur le sens critique dans la réflexion sur les rôles sexuels afin de ne pas risquer de consacrer les stéréotypes ou de les reconnaître comme allant de soi.*
- 9- *que l'objectif terminal 6 (p. 43) soit reformulé afin d'éviter toute ambiguïté.*

1.4 Les niveaux d'enseignement où s'applique le programme

L'éducation sexuelle s'impose aussi à la maternelle

Dans son avis précédent, le Conseil avait recommandé que le programme débute dès la maternelle. Il justifiait cette mesure par le fait de la réalité de la sexualité tout au long de la croissance de la personne. Il est regrettable que le Ministère ne soit pas allé en ce sens. Le Conseil recommande donc :

- 10- *que les objectifs du premier cycle du primaire s'étalent, dans leur application, à partir de la maternelle ;*

- 11- *que le guide pédagogique indique comment adapter à la maternelle les aspects du programme du premier cycle du primaire qui peuvent s'y rapporter.*

1.5 L'ampleur du programme

Un projet ambitieux à circonscrire nettement compte tenu des contraintes existantes

Ce programme, très riche, très complet en ce sens qu'il aborde les facettes essentielles de l'éducation à la sexualité, n'en constitue pas moins un ensemble assez ambitieux compte tenu du peu de temps qu'on pourra y accorder à chaque classe du primaire ou du secondaire (environ sept heures par année en ce dernier cas). Même si une intégration partielle aux diverses matières atténuera quelque peu ce problème, il est regrettable que l'on ne puisse compter *a priori* sur un temps plus convenable. S'il ne s'agissait que d'un simple programme d'information, le problème n'existerait probablement pas. Mais l'approche éducative adoptée implique une réflexion plus poussée, des échanges interpersonnels et une longue appropriation personnelle des données recueillies.

C'est pourquoi il importe, tout en préservant la richesse de cette démarche éducative, de centrer le programme sur ce qui est essentiel et d'éviter les développements trop poussés qui dilapideraient le temps disponible ou qui se rapprocheraient davantage du cours de sexologie que de l'éducation sexuelle. Ce serait le cas, par exemple, de l'objectif intermédiaire 12.2, p. 88, sur les étapes normales de l'évolution psychosexuelle, objectif dont le contenu d'apprentissage prête d'ailleurs à de sérieuses réserves pour ce qui est du traitement de l'homosexualité.

C'est pourquoi le Conseil recommande:

- 12- *Que le Ministère, afin d'assurer l'essentiel de ce programme, indique quels seront les objectifs intermédiaires et terminaux obligatoires et ceux qui seront facultatifs.*
- 13- *Que l'on évite dans le programme les développements trop poussés qui se rapprochent plus du cours de sexologie que d'éducation à la sexualité.*

1.6 La structure du programme

Une structure logique qui facilitera le travail des enseignants

Le programme se structure par cycles pour les niveaux primaire et secondaire. Il permet ainsi plus de souplesse aux éducateurs. Le Conseil apprécie qu'on soit ainsi allé dans le sens de son avis précédent. Mais il souligne que cette souplesse accordée aux éducateurs ne doit pas aboutir à de l'attentisme quant au moment idéal pour traiter le programme: celui-ci devra tout de même être dispensé au complet.

Le programme s'articule, quant au fond, sur une hiérarchisation bien ordonnée: intentions éducatives, objectif global, objectifs généraux, objectifs terminaux, objectifs intermédiaires et contenu notionnel (d'apprentissage). Une telle manière de faire peut sembler un peu dépouillée et technique de prime abord. En réalité, parce qu'elle permet une vision ordonnée du *pourquoi* et du *quoi* du programme, elle facilitera sûrement le travail des enseignants.

Des contenus notionnels
à considérer avec souplesse
et relativité

Toutefois, en ce qui concerne les « contenus notionnels », le Conseil considère qu'ils sont très souvent de l'ordre des suggestions et des illustrations pour le maître. Ils ne sauraient donc être exhaustifs. De plus, ils appellent fréquemment des réponses divergentes des élèves. Il ne faudrait pas les considérer comme des contenus fermés: les enseignants pourraient croire avoir raté leur enseignement si les élèves n'abordent pas intégralement ces notions d'eux-mêmes. Il faut souligner aussi que l'expression « contenus notionnels » semble se référer d'abord à des éléments cognitifs. En réalité le programme implique des *apprentissages de différents ordres*: connaissances, attitudes, comportements, etc. Il serait donc préférable d'utiliser plutôt l'expression « *contenus d'apprentissage* » et d'indiquer clairement ce qu'elle recouvre. Le Conseil recommande donc:

14- Que l'on présente clairement les contenus d'apprentissage (plutôt que contenus notionnels) comme étant, dans un grand nombre de cas, des exemples de réponses possibles mais non exhaustives et faisant appel à l'expression personnelle des élèves; que l'on indique aussi la diversité des apprentissages que cette expression implique.

15- Que le Ministère indique quels seront les contenus d'apprentissage obligatoires d'ordre cognitif.

1.7 Les principes directeurs

Des principes
très valables
globalement...

Les cinq principes directeurs énoncés concordent en général avec la position du Conseil. Le Conseil a exprimé précédemment sa réserve sur le principe # 5 (p. 23) qui fait apparemment l'obligation pour tous « d'évoquer les dimensions morales et religieuses en lieu avec la sexualité ». Cette réserve ne signifie pas que le Conseil estime que, en sens inverse, les professeurs se mettent à « évoquer négativement » ces valeurs. Le problème réside dans le fait que cette expression « évoquer positivement » n'indique pas clairement jusqu'où doit aller le traitement de ces valeurs, qu'elle laisse la porte ouverte à une confusion constante entre l'éducation sexuelle et l'éducation religieuse et qu'elle confond les rôles dévolus aux enseignants des diverses matières. Mais pour ce qui est du reste, les principes semblent hautement souhaitables. Ils préconisent une perception positive du corps humain et mettent de l'avant l'apprentissage d'une sexualité consciente et responsable ainsi que le respect des personnes. Ils se fondent sur une approche globale et ne laissent aucun soupçon sur le caractère « sain » que le traitement pédagogique de ce programme devra posséder. Ces caractéristiques majeures font de ce programme un corpus éducatif et humain de première valeur. L'important sera de traiter chaque composante du programme dans cet esprit.

Un apprentissage
jamais terminé

Le Conseil souligne aussi qu'il ne faut pas considérer l'apprentissage de cette sexualité comme acquis une fois pour toutes. Il serait donc préférable de parler plutôt d'un *constant* apprentissage plutôt que d'un *long* apprentissage (p. 22).

1.8 Les intentions éducatives

Des intentions
qui touchent
l'essentiel

Compte tenu de ce qui a été dit précédemment (# 1.3) sur les concepts de couple et de famille, et nonobstant la manière de traiter les objectifs, l'ensemble des intentions éducatives paraît acceptable par le Conseil. Elles touchent vraiment l'essentiel de ce que doit rechercher l'action éducative en matière de sexualité: perception positive et valorisante de soi et connaissance adéquate des autres comme êtres sexués; connaissance des conditions essentielles qui fondent la richesse de relations humaines et du projet de vie comme homme ou femme; compréhension critique personnelle des réalités sociales et de tout ce qui touche les rôles sexuels, voilà qui dépasse l'approche étroite que trop de personnes donnent encore à l'éducation sexuelle et qui provoque chez elles des blocages injustifiés et malheureux.

Mettre plus
l'accent sur
l'attitude
consciente

Tout au plus, le Conseil souhaiterait-il que l'on parle d'« attitude *consciente* (plutôt que *positive*) face à l'exercice des rôles sexuels » (p. 26, # 3). Cette idée de conscience éveillée serait plus conforme à celle de l'esprit critique nécessaire à une véritable éducation.

1.9 Les objectifs généraux

Pris en eux-mêmes tels que rédigés et sans préjuger de la « coloration » que d'autres parties du programme entendent leur donner comme éclairage et comme inspiration, les objectifs généraux présentent un ensemble auquel on souscrit volontiers, règle générale.

Toutefois, le Conseil veut souligner quelques aspects qui mériteraient d'être révisés. À part la limite qu'il a signalée précédemment sur le fait de la philosophie plutôt normative de ce programme et qui s'exprime notamment par la référence à la société dans l'élaboration de son projet de vie (cf. 1.3.2.2. plus haut), deux points retiennent ici l'attention:

- Le corps y est heureusement présenté, tant au primaire qu'au secondaire, comme une dimension positive et valorisante de l'être humain. Il faut mettre en garde par ailleurs contre une certaine vision idyllique de la réalité corporelle. Ainsi, par exemple, quand, au primaire (objectif terminal I, 1^{er} cycle) on recherche ce qui est intéressant dans le fait d'avoir un corps, il ne faut pas oublier que beaucoup de jeunes vivent dans leur corps des imperfections, des maladies, des infirmités qui limitent leur existence d'une certaine façon et qui cadreraient mal avec une approche trop « fleur bleue » du corps humain. À cet égard, on pourrait mettre les éducateurs en garde et éviter ainsi des situations fausses en classe.
- Les objectifs généraux font à juste titre référence aux dimensions sociales de la sexualité. Il importerait de les rendre plus explicites en mentionnant aussi *l'école et le quartier en plus de la famille et du milieu de travail comme champs principaux où s'expriment cette dimension sociale de la sexualité et où se développent les attitudes, les comportements, les rôles, les stéréotypes.*

Le Conseil recommande donc :

16- *Que l'on traite positivement du corps humain en tenant compte des problèmes corporels rencontrés par bien des jeunes.*

17- *Que, dans les objectifs généraux, l'attention soit portée aussi sur l'école et le quartier en plus de la famille et du milieu de travail comme réalités sociales majeures où se développent les stéréotypes, les rôles et les attitudes à l'égard de la sexualité; que l'objectif terminal 10 de la page 106 soit ajusté en conséquence.*

2- Commentaires sur des aspects plus particuliers

Après ce rapide examen des grands traits de la présentation du programme, le Conseil apporte quelques commentaires sur certains aspects de la seconde partie du programme, celle qui touche les objectifs terminaux (o.t.), les objectifs intermédiaires (o.i.) et les contenus notionnels. Son intention n'est pas de se lancer dans une réécriture du programme mais de contribuer à sa clarification et à son enrichissement en cohérence avec son avis de novembre 1981. Règle générale, il suit dans cette démarche l'ordre de présentation du programme afin de faciliter les références.

2.1 Primaire — premier cycle

o.t. 1- « Apprécier le fait de vivre avec un corps »

Un concept large
du plaisir à
présenter plus
explicitement

Cet objectif pose d'emblée la question des sensations, des émotions et du plaisir. Il sera repris plus tard au second cycle du primaire et au niveau secondaire, plus particulièrement à l'o.t. 5 du 2^e cycle sur le plaisir. La manière de traiter cette question a le mérite de toucher au plaisir sensoriel ou charnel tout autant qu'aux plaisirs de l'esprit et du coeur. Mais on y arrive en quelque sorte d'une manière indirecte à travers les contenus d'apprentissage. Il serait souhaitable que l'objectif terminal *énonce plus explicitement ce qu'on peut faire, sentir et exprimer par son corps* et que les objectifs intermédiaires soient modifiés en conséquence.

o.t. 2- Identifier les différences et les ressemblances entre le corps des garçons et le corps des filles

Il faut parler
de la circoncision

Il serait opportun de parler de la circoncision comme particularité chez certains garçons dans le but de rassurer les petits et d'éviter des situations gênantes entre copains.

o.t. 4- « Reconnaître différentes dimensions de l'expression de la sexualité humaine. »

o.i. 4.1- « Énumérer en ses mots les divers modes de la sexualité qu'il utilise. »

<p>À simplifier et à rapprocher du vécu des jeunes</p>	<p>Il serait préférable que l'on parle plutôt des différents <i>modes</i> d'expression de la sexualité à l'objectif terminal 4. Pour ce qui est de l'objectif intermédiaire 4.1, il est ambigu, notamment quant au passage « la sexualité qu'il <i>utilise</i> ». On ferait mieux de parler des « modes d'expression de sa sexualité ». De plus, les contenus d'apprentissage pourraient être plus près de l'expérience des petits (v.g. faire des marches, prendre la main de l'autre).</p>
<p>Reporter plus loin cet objectif</p>	<p>o.t. 5- « Savoir quoi faire en cas de sollicitation sexuelle. » Cet objectif devrait être reporté après l'objectif terminal 8 afin de ne pas briser le rythme de présentation des autres objectifs et les liens logiques qui les unit.</p>
<p>Les sollicitations peuvent originer des deux sexes</p>	<p>De plus, soulignons qu'à l'objectif intermédiaire 5.5 du 1^{er} cycle et 6.5 du 2^e cycle, il faudrait indiquer que les sollicitations peuvent venir de personnes du <i>même sexe ou de sexe différent</i>.</p>
<p>Un sujet à traiter de façon non normalisante et avec beaucoup de sens critique</p>	<p>o.t. 7- « Comprendre que certaines normes guident l'expression de la sexualité humaine. » Cet objectif et les objectifs intermédiaires qui s'y rattachent risquent d'être normalisants s'ils ne s'accompagnent pas du développement du sens critique. Ils semblent en cela s'inspirer de l'esprit des voies de croissance retenues. Que des normes existent dans les sociétés ne signifie pas qu'elles soient nécessairement bonnes pour la personne, respectueuse de son intégrité et justes en fonction des deux sexes (v.g. l'ablation du clitoris et la castration). Tout en ne niant d'aucune façon que des normes existent, il faut plutôt en montrer la diversité, faire réfléchir sur leur pourquoi (parfois très discutable), montrer leur caractère subjectif et relatif d'un milieu à l'autre et les soumettre à une analyse critique personnelle. L'action éducative ne pourra que gagner en profondeur. Le Conseil recommande donc :</p> <p style="text-align: center;"><i>18- Que les objectifs portant sur les normes visent à l'examen de cette question avec beaucoup de sens critique, de sens de la relativité et dans une approche plus éducative que normative.</i></p>

2.2 Primaire — 2^e cycle

<p>Reconnaître la réalité présente des jeunes et parler de maturation plutôt que de préparation à la vie adulte</p>	<p>o.t. 3- « Comprendre les changements anatomiques, physiologiques et psychologiques qui accompagnent la puberté. » o.i. 3.3- « Expliquer en ses mots les raisons de ces changements. » Ce sujet est bien traité ici dans l'ensemble. On y aborde correctement les aspects anatomiques, physiologiques et psychologiques. Toutefois, au contenu notionnel rattaché à l'objectif intermédiaire 3.3, on présente la raison de ce changement comme étant la « préparation à la vie adulte ». L'o.i. 4.3 qui parle de « cheminement vers une vie adulte » va dans le même sens. Cette manière de reporter les jeunes à un avenir lointain, à un futur « adulte » — la même chose peut être dite pour les adolescents par rapport à la vie éventuelle « en couple » ou « en famille » — donne l'impression qu'on ne considère pas à sa juste valeur</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

la vie que les jeunes vivent dans le temps présent à chaque étape de leur croissance. À cet égard, il ne faudrait pas oublier que, selon le principe énoncé à la page 9 du programme, la sexualité se développe selon un continuum tout au long de la vie. En concordance avec cette réalité, le vécu présent des jeunes acquiert donc une grande importance au point de vue éducatif. C'est pourquoi le Conseil recommande :

19- Que l'on parle plutôt de « signe de maturation » plutôt que de « préparation à la vie adulte ».

20- Que l'on reconnaisse tout au long du programme la réalité présente des jeunes tout autant que ce qu'ils seront une fois adultes.

o.t. 5- « Comprendre les principales caractéristiques de l'éveil sexuel. »

o.i. 5.4- « Situer l'éveil sexuel comme ouverture nouvelle aux relations avec les personnes de l'autre sexe. »

Élargir le champ
de réflexion sur
les signes d'éveil sexuel

Dans la ligne de la voie de croissance qui privilégie l'hétérosexualité, l'objectif intermédiaire 5.4 semble ne se situer qu'en fonction des réactions envers les personnes de l'autre sexe. Pourquoi les jeunes ne seraient-ils pas amenés à réfléchir sur l'ensemble des manifestations qui caractérisent cette période d'éveil sexuel? Même si le traitement de cet objectif implique qu'il faudra nécessairement parler des réactions face à l'autre sexe comme étant les plus courantes, peut-on nier que les réactions envers les personnes du même sexe soient également des signes d'éveil sexuel? L'important ici est de susciter la réflexion afin d'aider les jeunes à se comprendre et à comprendre ce qui se passe en eux. Le Conseil recommande donc :

21- Que le programme aborde d'une façon large la question des signes d'éveil sexuel et parle d'attrait pour l'autre ou d'ouverture envers l'autre sans en qualifier le sexe.

o.t. 9- « Comprendre le phénomène de la fécondation et de l'accouchement. »

o.i. 9.1- « Expliquer comment les adultes en arrivent à donner naissance à un enfant. »

Les adolescents
aussi peuvent
avoir des
enfants

À l'objectif intermédiaire 9.1, on présente la fécondation et la mise au monde d'un enfant comme étant le propre des adultes. Les adolescents ont aussi la capacité d'accomplir ces mêmes fonctions et il est essentiel qu'ils en soient conscients. Le Conseil recommande donc :

22- Que l'objectif intermédiaire 9.1 propose plutôt ceci: « Expliquer comment on en arrive à donner naissance à un enfant. »

2.3 Secondaire — 1^{er} cycle

o.t. 4- « Savoir situer la masturbation comme une étape dans le processus de maturation psycho-sexuelle. »

Une ambiguïté
à chasser

Le sujet de la masturbation est assez bien traité globalement. Cependant, le fait de présenter la masturbation « comme une étape dans le processus de maturation psycho-sexuelle » prête à ambiguïté. Même s'il faut reconnaître que l'adolescent(e) doit se sortir d'une phase possible de masturbation compulsive (habitude incontrôlable), il serait exagéré de laisser croire que la « maturité psycho-sexuelle » suppose une absence totale de masturbation.

En somme, il ne faut pas nécessairement passer par la masturbation compulsive pour atteindre sa maturité ni non plus se donner une définition irréaliste et utopique de la maturité psycho-sexuelle. Par ailleurs, dire que la masturbation est « une étape provisoire vers l'intégration harmonieuse de ses pulsions sexuelles et vers l'hétérosexualité élective » (o.i. 4.6) peut être trompeur également. On a là un exemple de ce que peut signifier de vision rétrécie le fait de « privilégier l'hétérosexualité » comme voie de croissance. Car ceux ou celles qui ont des tendances homosexuelles peuvent aussi se masturber sans que ceci les conduise vers l'« hétérosexualité élective ».

Par ailleurs, à l'objectif intermédiaire 4.5, on s'attarde sur les « inconvénients de la masturbation compulsive et obsessionnelle ». D'une façon plus générale, il serait préférable de parler des *causes et des effets de la masturbation* et de modifier les contenus d'apprentissage en conséquence: la réflexion y gagnerait en largeur et en profondeur tout en n'empêchant pas de parler de la masturbation compulsive. Le Conseil recommande donc:

23- *Que l'on parle tout simplement de situer la masturbation dans le processus de développement psycho-sexuel tout en visant à la compréhension de ses causes et de ses effets.*

o.t. 9- « Dégager les composantes essentielles d'une relation sexuelle enrichissante. »

o.t. 11- « Identifier des types d'exploitation sexuelle possibles et des recours offerts à ce sujet. »

Une approche
franche qu'il
faut apprécier

Les objectifs intermédiaires et les contenus notionnels couvrent convenablement cette question dans l'ensemble. On y fait bien ressortir les motifs conduisant à la relation sexuelle, les formes possibles de relation sexuelle et leurs conséquences, etc. Toutefois, il serait opportun d'invertir l'ordre des objectifs terminaux 9 et 11 et de faire réfléchir d'abord sur les formes aberrantes d'activités sexuelles avant d'en arriver à ce qui constitue une relation sexuelle enrichissante. Il faudrait aussi ajouter le harcèlement sexuel comme forme d'exploitation sexuelle (o.i. 11.1).

Le contenu notionnel de l'objectif intermédiaire 9.2 (« Identifier les différentes formes dans lesquelles peuvent se dérouler une relation sexuelle ») présente des exemples qui ne sont pas du même ordre, v.g.

l'union amoureuse et le viol. Il serait souhaitable qu'on les distingue comme appartenant à des contextes et à des motivations distincts.

Clarifier
certaines expressions

L'objectif intermédiaire 9.4 gagnerait si l'on précisait ce qu'on entend par « la forme que peuvent prendre les relations sexuelles est toujours liée aux intentions des personnes ». Il serait sans doute préférable de dire, en référence à l'objectif intermédiaire 9.3, que l'un ou l'autre des motifs possibles des contenus notionnels peut inspirer la forme de relation chez une ou chez les deux personnes concernées, selon le cas.

Par ailleurs, à l'objectif intermédiaire 9.7, quant il s'agit de décrire les composantes d'une « relation sexuelle pleinement intégrée », quel sens véritable donne-t-on à cette idée d'intégration complète? Veut-on signifier, par exemple, en parlant des exemples du contenu notionnel correspondant, qu'un « projet de fécondité » biologique doive l'accompagner? En ce cas, il y aurait de moins en moins de relations sexuelles « pleinement intégrées » dans notre société. Signalons aussi qu'on ne semble pas faire de distinction nette entre érotisme, plaisir et pornographie; ce serait souhaitable. Le Conseil recommande donc:

24- *Que l'on clarifie les expressions touchant les « intentions des personnes » et la « relation sexuelle pleinement intégrée ».*

25- *Que l'on distingue entre érotisme, plaisir et pornographie et que, à l'objectif intermédiaire 11.1, on ajoute le harcèlement sexuel.*

o.t. 12- « Respecter la diversité des orientations sexuelles »

o.i. 12.2- « Dégager les étapes normales de l'évolution psychosexuelle »

Éviter les cours
de sexologie

Il importe, bien sûr, que les jeunes comprennent ce qui se passe en eux aux moments les plus importants de leur vie, par exemple la puberté. Mais il semble exagéré de verser auprès d'eux dans un véritable cours scientifique comme l'objectif 12.2 le suggère par son contenu notionnel: « phase orale, phase anale, phase génitale, latence, phase homosexuelle, phase hétérosexuelle, phase hétérosexuelle élective ». Comme le Conseil l'a recommandé précédemment (cf 1.5), un objectif de cette nature est à abolir.

Si l'objectif intermédiaire 12.2 devait être maintenu, les « notions de blocage et de régression » dont on parle également aux contenus notionnels liés à cet objectif devraient être présentées autrement afin de ne pas laisser croire, par exemple, qu'elles s'attachent à l'homosexualité en particulier. Quoi qu'il en soit, ces questions de blocage sont déjà abordées aux objectifs terminaux 7 et 8 portant sur l'éveil sexuel et l'expression des sentiments. C'est là qu'on pourrait le mieux les traiter avec les jeunes.

2.4 Secondaire — 2^e cycle

o.t. 7- « Réfléchir sur la relation de couple avec ses attentes et ses exigences »

La vie à deux

Étant donné le sens traditionnel que l'on peut donner au mot « couple », il serait préférable de parler de « *vie à deux* ».

2.5 Les autres objectifs terminaux ou intermédiaires

Le Conseil n'a pas entrepris de commenter les autres objectifs de ce programme. C'est que, dans l'ensemble, ces objectifs lui semblent convenables, excellents même, et que tenter de les raffiner encore serait une tâche qui ne lui incombe pas.

Il faut apprécier que le programme, nonobstant des réserves faites sur certains aspects, aborde avec franchise des questions délicates comme la contraception, l'exploitation sexuelle, le plaisir, les relations sexuelles durant l'adolescence, les exigences de la vie à deux, les composantes de la relation sexuelle génitale.

Dans l'ensemble, les objectifs traités, au 2^e cycle du secondaire notamment, constituent une source de réflexion et d'analyse critique très riche pour les élèves. *Si l'on réussit à les présenter et à les traiter en conformité avec les exigences d'une approche plus éducative que normative, les jeunes en retireront sûrement un apport précieux pour leur développement personnel.*

2.6 La jonction avec les parents

Engager
étroitement
les parents

Très souvent, et c'est une chose excellente, les objectifs intermédiaires du programme impliquent que les jeunes discutent avec leurs parents des thèmes traités à l'école. C'est le cas, par exemple, des changements lors de la puberté (p. 51), des normes sur la sexualité (p. 59), de l'influence des autres sur sa vie sexuelle (p. 74), sur l'éveil sexuel (p. 80). Le Conseil rappellera plus loin les conditions générales qu'il a déjà mises de l'avant pour engager étroitement les parents. Cette concertation aura à être très directe lorsque, comme dans les cas cités, les jeunes seront appelés à échanger à la maison à l'occasion des cours reçus. L'action des parents sera d'autant plus facile si on les prévient du moment où se présentera cette situation. Le Conseil recommande donc :

26- *Que, en plus d'assurer les conditions générales déjà recommandées par le Conseil, l'école favorise la collaboration directe des parents en leur indiquant à quel moment certains thèmes traités à l'école pourront faire l'objet d'échanges à la maison.*

2.7 Les modes d'application du programme

Le chapitre 2 de cet avis fera état de plusieurs conditions susceptibles d'assurer le succès de l'implantation et de l'application du programme. Étant donné que ce programme sera obligatoire, le Conseil désire rappeler l'importance de concilier cette obligation avec une attitude de grande souplesse dans les modalités de mise en oeuvre.

Ainsi, il sera important de permettre aux écoles d'adapter le programme à leur milieu, tout en respectant ses objectifs de base, et de l'appliquer dans sa totalité à un rythme qui leur convient.

À souligner enfin l'importance de démystifier certaines fausses interprétations quant à la dispensation de ce programme. Certains s'imaginent qu'on assistera, de la maternelle au secondaire, à une action continue et intensive concernant l'éducation à la sexualité et ils craignent, aux points de vue moral et psychologique, qu'on ne fasse aborder prématurément certaines réalités aux petits.

En réalité, le temps consacré annuellement au programme sera relativement très court (environ huit heures). De plus, on n'abordera pas tous les aspects du programme à la fois : le tout s'échelonnera dans le temps selon l'âge des élèves et dans le respect des valeurs morales. Il importe donc que les autorités responsables clarifient cet aspect auprès du public afin que personne ne prenne l'éducation à la sexualité pour ce qu'elle n'est pas.

CHAPITRE II — LES CONDITIONS D'IMPLANTATION

Le programme est à peu près silencieux sur les conditions d'implantation (phase préparatoire à l'enseignement en classe) et d'application. Il ne faut pas s'en étonner, sachant que la politique du Ministère est de séparer le programme du guide pédagogique (pour l'enseignant) et du devis d'implantation (pour l'ensemble des intervenants).

Tout au plus le programme indique-t-il certaines attitudes que l'enseignant devra adopter (v.g. le respect) et certaines tâches à accomplir (v.g. évoquer positivement les valeurs religieuses). On parle aussi du principe de la concertation avec les parents et de l'attention à apporter au choix du matériel didactique.

Dans son avis de novembre 1981, le Conseil avait précisé ses vues sur cette question des conditions d'implantation et d'application. On trouvera ci-après la liste des onze (11) recommandations qu'il formulait alors :

De ce bref survol des besoins et des attentes reliés aux conditions d'implantation des programmes d'éducation sexuelle, le Conseil résume sa pensée et énonce quelques recommandations :

Le Conseil est d'avis :

- *que l'éducation sexuelle, plus que pour tout autre programme, nécessitera des conditions particulières d'application si l'on veut assurer sa compréhension, sa généralisation et son succès ;*
- *qu'il faudra accorder une priorité à l'animation générale du milieu, à la formation des intervenants, à la concertation et à la pluridisciplinarité, au respect des responsabilités de chacun et à la disponibilité des moyens techniques ;*
- *qu'il faudra un cadre d'organisation assurant un bon climat de travail, une bonne intégration du programme au projet éducatif de l'école, une continuité de l'action éducative, une supervision et un support pédagogique adéquats ;*
- *que les parents notamment devront recevoir une assistance toute particulière pour cheminer avec leurs enfants et l'école.*

Il recommande donc :

- 1- *Que le programme Formation personnelle et sociale intégrant l'éducation sexuelle soit considéré comme un programme prioritaire par le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement.*
- 2- *Que le ministère de l'Éducation, sans négliger pour autant les autres programmes, affecte des ressources humaines, financières et techniques*

adéquates à l'implantation du programme Formation personnelle et sociale, notamment pour l'éducation sexuelle: qu'à cette fin:

- 2.1 il mette, par ses directions régionales, des agents d'information et d'animation au service des commissions scolaires, des personnels des écoles et des parents afin de les aider à acquérir une compréhension adéquate du sens, de la valeur et de l'importance d'une éducation sexuelle authentique;*
 - 2.2 il favorise concrètement l'affectation planifiée par les commissions scolaires de personnes ressources, par exemple les conseillers pédagogiques, les sexologues, comme support aux enseignants; qu'à cette fin, il rationalise l'utilisation des personnes en tenant compte des règles d'affectation et des mises en disponibilité;*
 - 2.3 il voit à ce que des moyens appropriés, notamment la télécommunication (Télé-université, Radio-Québec, cours par correspondance, etc.), les moyens audio-visuels en général ainsi que des documents d'information simples, facilement accessibles et peu coûteux soient mis au service des parents, des enseignants et des autres intervenants en vue de leur formation, de leur perfectionnement ou de leur recyclage.*
- 3- Que le ministère de l'Éducation accorde une période de temps suffisante (jusqu'à deux ans après le lancement officiel du programme) aux milieux scolaires pour la préparation planifiée de leur projet local d'éducation sexuelle.*
 - 4- Que l'implantation, à toutes ses phases, laisse une large place aux parents et rejoigne aussi tous les agents d'éducation et mette à contribution l'éclairage de spécialistes tels que les sexologues.*
 - 5- Que l'équipe école** détermine le plan d'application du programme au niveau de l'école; qu'elle prévoie conséquemment les modalités appropriées quant à l'affectation des tâches, à la coordination requise et à la mise en oeuvre des activités pédagogiques.*
 - 6- Que le ministère de l'Éducation soutienne les commissions scolaires dans la recherche de modèles d'interventions pédagogiques, notamment sous*

** Ou, éventuellement, le Conseil d'orientation de l'école.

l'angle de l'intégration à l'ensemble des activités et au projet éducatif, et qu'il en assure la diffusion; qu'il accorde un soin particulier à la pluridisciplinarité comme principe directeur du mode d'application du programme.

- 7- *Que le ministère de l'Éducation fasse le nécessaire pour que deviennent disponibles en même temps les programmes et les guides pédagogiques pour les enseignants ainsi que le matériel utilisé par les élèves; que l'on apporte une attention spéciale à l'instrumentation pour les enfants souffrant de déficience mentale moyenne.*
- 8- *Que l'on maintienne disponibles les ressources humaines et financières requises, autant pour l'application que pour l'implantation des programmes.*
- 9- *Que les parents puissent connaître de façon appropriée le contenu et les modalités des cours d'éducation sexuelle et qu'ils aient, par exemple, par un guide qui leur est destiné, les moyens de cheminer avec leurs enfants à travers l'action de l'école ou, hors de ce cadre, dans la vie familiale courante.*
- 10- *Qu'une évaluation continue de l'application du programme d'éducation sexuelle soit faite à l'école afin de remédier sans délai aux problèmes rencontrés.*
- 11- *Que des moyens appropriés d'éducation permanente soient rendus constamment disponibles pour les parents, les personnels scolaires et la population en général concernant l'éducation sexuelle. À cette fin, que l'on crée une banque de données sur l'éducation sexuelle, qu'on la rende aisément accessible et qu'on multiplie les possibilités de disposer de moyens tels que les cours, les séminaires, les conférences, les ouvrages de base en bibliothèque, les films, les enregistrements audio-visuels, les émissions de radio et de télévision.*

La plupart de ces recommandations ont depuis ce temps été endossées ou mises de l'avant substantiellement par les parents qui ont participé à la consultation du Ministère. Le Conseil continue donc à les supporter fermement et à souhaiter que le Ministre y donnera suite en temps opportun.



CONCLUSION

Dans le présent avis, le Conseil a voulu donner une brève réaction sur certains aspects généraux et certains aspects particuliers du projet de programme sur l'éducation à la sexualité.

À certains égards, la perception de ce programme par le Conseil est fort positive. On peut en apprécier notamment la bonne structure générale; le concept large et riche qu'on donne à la sexualité; les thèmes pertinents avec le vécu des jeunes; le traitement direct de sujets importants mais un peu tabous jusqu'ici; la dimension particulière qu'apportent les valeurs, les principes et les objectifs de formation retenus; le caractère à la fois instructif et formateur des contenus; les remises en question rendues possibles par le fait de les faire discuter en classe.

Donc, dans l'ensemble, le programme projeté apparaît au Conseil comme étant susceptible d'assurer une éducation sexuelle des jeunes qui réponde aux besoins de ces derniers. Toutefois, devant le fait que le programme privilégie certains modèles dominants, le Conseil estime qu'il faille éviter de mettre l'accent sur des voies qui marginaliseraient ceux qui n'empruntent pas les comportements majoritaires.

C'est pourquoi le Conseil est d'avis que le Ministère ne saurait se satisfaire, dans les orientations et le traitement de ce programme, de demi-mesures qui n'auraient comme effets qu'une éducation plus « normative » que personnelle. Il doit au contraire promouvoir une éducation axée sur l'esprit critique, le jugement éclairé, le choix libre, personnel et responsable.

C'est en ce sens que le Conseil a attiré l'attention sur certains aspects de l'esprit, de la philosophie et des orientations du programme dont on peut douter qu'ils aillent en ce sens. À cet égard, devant le mouvement irréversible de la mouvance sociale et du pluralisme qui caractérisent de plus en plus la société et l'école québécoises, un effort plus clair et plus systématique s'impose dans le sens de l'ouverture aux autres, de la tolérance devant la diversité des modèles, du respect effectif de tous.

De plus, en ce qui concerne l'importante question des dimensions morales et religieuses reliées à la sexualité, le climat et les pratiques pédagogiques de l'école doivent s'inspirer de la plus grande clarté et d'une définition sans ambiguïté des rôles des intervenants. En cela, l'avis du Conseil de novembre 1981 comportait des principes et des orientations susceptibles de garantir aux élèves et aux parents un enseignement conforme à leurs croyances et à leurs choix. Le Conseil continue à croire que c'était là la bonne solution.

Le Conseil a aussi voulu apporter quelques suggestions sur des aspects très spécifiques touchant l'un ou l'autre des objectifs ou des contenus notionnels. Cela peut sembler parfois de l'ordre du détail mais l'ensemble n'en constitue pas moins un tour d'horizon dont les parties se complètent les unes les autres.

L'application de ce programme marquera pour les années à venir un pas important pour l'éducation sexuelle des prochaines générations. Pour qu'elle se réalise dans toute la plénitude éducative que tous souhaitent au fond, il importe de l'asseoir dès maintenant sur une bonne cohérence entre les intentions exprimées et le contenu effectif du programme. Il est nécessaire aussi d'assortir un programme bien conçu à un ensemble approprié de moyens pour l'implanter et l'appliquer dans la meilleure concertation possible et avec un succès incontestable.

C'est avec cet espoir que le Conseil présente cet autre avis sur l'éducation à la sexualité.

Dissidence de madame Constance Middleton-Hope

L'avis que présente le Conseil supérieur de l'éducation sur le programme du Ministère qui s'intitule *L'éducation à la sexualité* m'apparaît d'une logique fort valable mais je me dois d'inscrire ma dissidence pour les raisons suivantes :

1° Je ne peux appuyer le principe que cet enseignement soit obligatoire à tous les niveaux et ne permette aucune exemption pour des raisons de conscience. Je maintiens que si la Charte des droits de la personne insiste sur le droit à l'exemption de l'enseignement religieux ou moral, il va de soi que le parent a aussi le droit de demander l'exemption de l'enseignement qui va à l'encontre de ses convictions profondes.

La Charte ne peut-être sélective dans les droits qu'elle sous-tend !

2° Dans la plupart des commissions scolaires protestantes, l'éducation à la sexualité fait partie du projet éducatif et se trouve intégrée à l'enseignement des valeurs morales et religieuses.

Ce programme, disons plutôt ces programmes, sont adaptés aux besoins du milieu et reflètent surtout la valeur culturelle et sociale de la clientèle pluraliste des écoles protestantes.

Cette communauté, sensible à divers groupes qui vivent dans ses écoles, a longtemps endossé un type d'éducation à la sexualité qui réponde à des besoins locaux.

3° J'ai senti que le Conseil n'avait pas suffisamment remis en question le point de vue du programme du Ministère. Il me semble que ce document ayant adopté une prise de position fort rationnelle, pêche par manque d'amour des enfants.

On parle beaucoup de morale mais on place cette dernière tout bonnement au même niveau que la biologie, la psycho-sociologie, etc. Le malaise que je ressens, c'est que tout le bagage sexuel est une espèce d'étude nécrologique quand il devrait être tout autre. La sexualité, c'est du vivant, c'est de la joie de vivre, c'est de l'amour, c'est de la passion, c'est de la discipline, c'est aussi l'élan vers le spirituel.

De plus, cette approche contredit carrément la philosophie du Comité protestant telle que celle-ci s'exprime dans les divers documents publiés par le Comité, et plus particulièrement celui intitulé « Quelques options du Comité protestant concernant l'éducation sexuelle dans les écoles du Québec ».

Je ne fais pas un procès d'intention vis-à-vis de ce document qui a demandé beaucoup de travail de la part du sous-comité, mais, en tant que parent et éducateur protestant, je ne m'y retrouve plus du tout.

Constance Middleton-Hope

Le 7 octobre 1982.

Dissidences de madame Joan Fitzpatrick, membre du Conseil supérieur de l'éducation et de monsieur Lucien Rossaert, vice-président du Conseil supérieur de l'éducation relativement au projet de programme d'éducation à la sexualité du ministère de l'Éducation (version de mars 1982)

Afin de respecter le principe que « toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles la liberté de conscience, la liberté de religion, la liberté d'opinion...¹ »;

Afin de respecter le pluralisme d'opinions sur l'éducation sexuelle;

Afin de permettre la préparation d'objectifs en éducation sexuelle qui répondent aux besoins du milieu local et « la possibilité d'adaptation locale et de souplesse dans les modalités d'application² »;

Afin de respecter les valeurs et les traditions fondamentales de la famille ainsi que les vœux des parents dans l'application d'un programme d'éducation sexuelle;

Nous sommes d'avis qu'un programme d'éducation à la sexualité est prioritaire, et que cette éducation peut être dispensée selon plusieurs options, soit

- (i) comme l'un des volets de la « Formation personnelle et sociale »;
- (ii) à l'intérieur des programmes « Enseignement religieux et moral »;
- (iii) comme partie des programmes de sciences et de biologie.

De plus, pour respecter « la liberté de conscience » et « la liberté d'opinion » de tout élève, une politique d'exemption de l'éducation à la sexualité s'impose.

1. *Charte des droits et libertés de la personne*, art. 3, chap. 1

2. *L'éducation sexuelle*, Recommandation du CSE au ministre de l'Éducation, novembre 1981, p. 16.

CONSEIL SUPÉRIEUR* DE L'ÉDUCATION

Président

Claude BENJAMIN

Vice-président

Lucien ROSSAERT

Secrétaire général et directeur
des services aux étudiants à la
Commission scolaire Richelieu
Valley
Mont-Saint-Hilaire

Membres

Lucien BEAUCHAMP
Président du Comité cat

Raymond BERNIER
Gérant des ventes et res
de la mise en marché d
Samson
Beauport

Christiane BÉRUBÉ-GA
Présidente de l'Association
féminine d'éducation et d'actio
sociale
Rimouski

Max CHANCY
Professeur de philosophie au
collège Édouard-Montpetit
Longueuil

Hélène CHÉNIER
Directrice de l'école
Émile-Nelligan à la CECM
Montréal

Michel CHOKRON
Professeur à l'École des
hautes études commerciales
Montréal

Claude DUCHARME
Directeur des Travailleurs-Unis
de l'automobile
Montréal

Joan FITZPATRICK
Conseillère pour les milieux
défavorisés à la Commission des
écoles protestantes du
Grand Montréal
Montréal

Rosaire MORIN
Directeur du Conseil
d'expansion économique
Montréal

Ann ROBINSON
Professeur de droit civil
à l'Université Laval
Île d'Orléans

Claude ROCHON

E3S9
A9
1982.9
QCU

Quebec (Province). Comite ad hoc
sur le projet de programme d
Avis sur le projet de
programme d'éducation à la
sexualite du ministère de
l'éducation :

de la
ire régionale

de la
de Montréal

nt
PARÉ

* Liste au 30 septembre 1982.

